

Greffes

du Tribunal de Commerce de

NIORT

18 rue Marcel Paul

BP 8818

79028 NIORT CEDEX 9

Accès à tous les Greffes des

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

SAS 2 SEVRIENNE SERVICE
RUE PIED DE FOND
21 ST LIGUATRE
79000 NIORT

!
!
!
!
!
!
!

! Me GUILHEM Jacques
! 5 RUE VIALA
! 79000 NIORT

!
!
!
!

!
!
!
!
!
!

Numéro RCS : NIORT B 382 439 776

<9244/1991800165>

Pièces déposées le 21/04/2006

Numéro : 2600555

Procès-verbal d'Assemblée du 31/03/2006

- Changement de Président
- Nomination de Président

a/le Greffier,

BTD

2 SEVRIENNE SERVICE

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NIORT

Société par actions simplifiée au capital de 240 000 €

18 rue du Pied de Fond – ZI Saint Liguair 11 AVR. 2006

79000 NIORT

382 439 776 RCS NIORT

GREFFE

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 MARS 2006**

L'AN DEUX MIL SIX, LE TRENTE ET UN MARS A DIX HUIT HEURES.

Les actionnaires de la société par actions simplifiée « 2 SEVRIENNE SERVICE », Société au capital de 240 000 €, sise 18 rue du Pied de Fond – ZI Saint Liguair 79000 NIORT, se sont réunis, au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean-Marie FAVREAU, propriétaire de	415 actions
- Madame Isabelle FAVREAU, propriétaire de	42 actions
- Monsieur Damien FAVREAU, propriétaire de	42 actions
- Monsieur Eric FICHET, propriétaire de	1 action
- SARL 3C, propriétaire de	<u>333 actions</u>
Total des actions présentes ou représentées.....	<u>833 actions</u>

Monsieur Jean-Marie FAVREAU, Président de la Société, préside la séance.

Monsieur le Président constate qu'ainsi composée l'Assemblée peut valablement délibérer et après que les associés aient signé la feuille de présence, il rappelle que l'ordre du jour de la présente séance est le suivant :

- AGREMENT A LA CESSION DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS DE MONSIEUR JEAN-MARIE FAVREAU, DE MADEMOISELLE ISABELLE FAVREAU ET DE MONSIEUR DAMIEN FAVREAU A LA SARL EMYQ ;
- DEMISSION DU PRESIDENT DE LA SOCIETE ;
- NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT ;
- POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.

JMF
SARL
3C

Monsieur le Président met à la disposition des associés sur le bureau de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation,
- le rapport de gestion du Président,
- les statuts de la société,
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président déclare que le rapport du Président et le texte des résolutions proposées, ont été communiqués aux actionnaires avant la date de l'Assemblée et dans le même temps, tenus à leur disposition au siège social.

Lecture est donnée du rapport du Président. Puis Monsieur le Président donne la parole aux membres de l'Assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Compte tenu de la cession en cours de l'ensemble des 499 actions de la SAS 2 SEVRIENNE qui sont inscrites au nom de Monsieur Jean-Marie FAVREAU, Mademoiselle Isabelle FAVREAU et Monsieur Damien FAVREAU cédants, au profit de la SARL EMYQ cessionnaire, constituée par Monsieur Eric FICHET et la SARL 3C, les autres actionnaires de la SAS, **la collectivité des associés agrée comme nouvel associé la SARL EMYQ**, société à responsabilité limitée au capital de 277 000 € dont le siège social se situe 18 rue Pied de Fond 79000 NIORT, et qui est immatriculée au RCS de NIORT sous le n° 489 270 652.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix dont disposent tous les actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise de la décision de Monsieur Jean-Marie FAVREAU de démissionner de ses fonctions de Président de la société au 31 mars 2006 à minuit et après lui avoir exprimé toute sa gratitude **nomme Monsieur Eric, Philippe FICHET**, dirigeant de société, né le 26 janvier 1960 à NIORT (Deux-Sèvres), demeurant 9 rue du Moulin 79460 MAGNE, **comme nouveau Président de la société** aux lieu et place du Président démissionnaire, avec effet du 1^{er} avril 2006 et pour une durée indéterminée.

Monsieur Eric FICHET qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, percevra pour l'exercice dudit mandat, une rémunération qui sera fixée par décision ultérieure.

JMF
JR
EF

Le Président **dirige** la société et la **représente** à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de **tous les pouvoirs** nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts aux décisions collectives des actionnaires.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes **délégations de pouvoirs** à tous tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix dont disposent tous les actionnaires.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt se rapportant à la nomination des nouveaux organes de direction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés présents y compris le Président démissionnaire qui fait précéder sa signature de la mention « bon pour démission des fonctions » et par le Président nouvellement nommé et qui fait précéder sa signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions ».

Jean-Marie FAVREAU

« bon pour démission des fonctions »

Bon pour démission des fonctions



Isabelle FAVREAU



Eric FICHET

« bon pour acceptation des fonctions »

« bon pour acceptation des fonctions »



Damien FAVREAU

Représenté par Isabelle FAVREAU

PO 

Pour la SARL 3 C
Eric FICHET, gérant

